



**CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
AVEC EPREUVES D'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**

SESSION DEPARTEMENTALE : 2013

**ETABLISSEMENT PUBLIC CONCERNE :
COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

- Vu la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment son article 26 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, permet aux Centres de Gestion par convention d'organiser des concours et examens propres aux collectivités ou établissements non affiliés et d'ouvrir à ces derniers les concours et examens organisés pour les collectivités et établissements affiliés,
- Vu la délibération n° 16/09 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône du 17 décembre 2009 qui autorise Monsieur Michel AMIEL à signer les conventions conclues entre le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et les tiers,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du autorisant Monsieur Eugène CASELLI, en sa qualité de Président à signer la présente convention,
- Vu la délibération n° 04/07 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en date du 23 mars 2007 qui adopte les principes de la présente convention et fixe les tarifs.

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

www.cdg13.com

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

La participation à verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône par les établissements publics non affiliés associés est déterminée en fonction du coût lauréat, selon la formule suivante :

$$\left[\frac{\text{COÛT DE L'EXAMEN}}{\text{NB DE LAUREATS}} \right] \times \text{NOMBRE DE LAUREATS DE LA COLLECTIVITE}$$

Le coût de l'examen prend en compte l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de l'examen y compris les frais de personnel. Les dépenses sont les suivantes :

- frais de location de salles,
- frais relatifs aux mobiliers (location de tables, chaises et autres matériels nécessaires),
- frais d'impression et de reprographie (sujets, dossiers, copies d'examen, etc.),
- frais postaux,
- rémunérations et charges des surveillants, examinateurs, correcteurs, concepteurs de sujets et jurys,
- prestations de collectivités ou d'organismes divers sollicités pour la réalisation d'épreuves,
- frais de déplacements, de repas et d'hébergement des membres des jurys, les correcteurs et les examinateurs,
- frais relatifs aux personnels affectés au service des concours et examens (salaires + charges patronales),
- frais divers relatifs aux examens (exemple : droit de copie).

A titre d'information, concernant votre établissement le nombre de lauréats pour cette session est de 62.

Sans préjuger du coût lauréat relatif à la session 2013 de l'examen d'agent de maîtrise territorial, le CDG 13 avise la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole que lors de la précédente session le coût lauréat était de 180,91 €.

Un état détaillé et certifié sera adressé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône à l'établissement public non affilié associé signataire de la présente convention.

Le règlement sera effectué par mandat administratif à réception du titre de recette correspondant.

Il devra intervenir au profit du :

**Comptable du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône
TRÉSORERIE PRINCIPALE AIX-MUNICIPALE
6, rue Gustave Desplaces Bât A
13100 AIX-EN-PROVENCE**

**BANQUE DE FRANCE- RC PARIS B 572104891 code banque 30001 guichet 00107
compte C1340000000 clé 24**



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Service Concours
FC/DA/AP

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

LISTE DES CANDIDATS ADMIS DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Examen professionnel d'agent de maîtrise territorial Session 2013

Liste d'admission du mardi 5 mars 2013

Civilité	Nom et prénom	Date de naissance
M.	ALEZRA Marc	16/06/1963
M.	ARNAUD Philippe	04/07/1967
M.	AZZAOUI Sharif	10/03/1974
M.	BECK Benoit	13/07/1979
M.	BENABDALLAH Sophyan	19/12/1979
M.	BENEDICT Laurent	18/12/1970
M.	CAPELLE Fabien	02/05/1984
M.	CASCIANO Daniel	05/03/1968
M.	CAUNOIS Romain	18/09/1981
M.	COHEN Yoni	24/04/1980
M.	COLOMINES Patrice	28/09/1970
M.	COUSIN Stephane	03/06/1971
M.	CREFF Florian	24/03/1977
M.	CURTILLET Christophe	09/01/1980
M.	DAVID Laurent	01/03/1977
M.	DEBONO Laurent	20/02/1978
M.	DI MAIO Gilles	10/01/1975
M.	DION Thomas	28/06/1980
M.	EVORA Gaston	22/04/1968
M.	FALZON Cédric	05/06/1982
M.	FERRARA Jeremy	30/09/1982
M.	FIORITO Charles	07/07/1972
Mme	GASSIN Veronique	13/02/1983
M.	GRAS Anthony	21/08/1979

Civilité	Nom et prénom	Date de naissance
M.	GRECO Edouard	09/06/1979
M.	GUIDICELLI Bertrand	18/08/1976
M.	INSOLIA Antony	18/05/1980
M.	KARAKOGLU Didier	06/06/1973
M.	KASPRZYK Virgil	09/08/1971
M.	LABROUSSE Gilbert	11/06/1958
M.	LAMBOTTE Cyril	26/08/1978
M.	LEDUC Julien	11/07/1982
M.	LIMOGES Anthony	09/12/1979
M.	MANFREDI François	05/06/1980
M.	MARGOSSIAN Matthieu	13/07/1980
Mme	MARTIN Beatrice	19/06/1975
M.	MARTINEZ Christophe	07/07/1978
Mme	MASTAIN Elodie	22/06/1979
M.	MAZZARA Franck	27/10/1973
M.	MIALLARET John-Pascal	04/03/1972
Mme	MORELLI Stéphanie	19/08/1975
M.	NALBANTIAN Christophe	07/12/1971
M.	ORLANDO Julien	08/06/1983
M.	PAPA Cedric	27/11/1975
M.	PEREZ SCOGNAMIGLIO Lorenzo	19/06/1981
M.	PEZONE Frederic	08/03/1972
M.	PISTOÏ Marc	13/03/1973
M.	PRAYAL Laurent	14/07/1979
M.	REZZOUG Rachid	21/09/1969
M.	ROUVIERE Jérôme	24/10/1978
M.	SAN NICOLAS Eric	04/05/1974
M.	SEICHEPIN David	13/01/1981
M.	TILLIER Anthony	26/07/1980
M.	TROSIC Vinko	31/10/1960
M.	UCCIANI Laurent	13/10/1969
M.	VACHIER Gregory	01/09/1976
M.	VALENTI Stephane	18/09/1968

Civilité	Nom et prénom	Date de naissance
M.	VEIES Nicolas	08/08/1975
M.	VIGNALI Frédéric	11/06/1976
M.	WORMS Alain	19/04/1976
M.	ZAAZOU Salah	07/05/1958
M.	ZADIKIAN Gregoire	06/05/1977

TOTAL : 62 CANDIDATS ADMIS